

LE NOUVEAU LYON

JOURNAL DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS, AGRICOLES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES DE LA Vallée du Rhône et de la Loire
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

5 Cent. le Numéro

DES HAINES LE TEMPS EST PASSÉ

5 Cent. le Numéro

ABONNEMENTS :
LYON, RHÔNE, LOIRE, SAÔNE-ET-LOIRE, AIN, ISÈRE
AUTRES DÉPARTEMENTS, CORSE ET ALGÈRE
Les abonnements partent des 1^{er} et 16 du mois. Joindre 50 c. à tout changement d'adresse.
Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

PREMIÈRE ANNÉE — N° 14
JEUDI 9 Août 1894 — Saint Vitrice
— DEMAIN SAINTE PHILOMÈNE —

ADMINISTRATION, de 9 h. à 6 h. | Place des Terreaux, 7
REDACTION, de 3 heures à minuit.
ANNONCES COMMERCIALES, la ligne. 0.60 | RÉCLAMES, la ligne. 1.50
Prix divers pour les Annonces démocratiques et Diées.

BULLETIN DU JOUR

Chez le Président de la République
M. Casimir-Perier a reçu hier à déjeuner, à Pont-sur-Seine, M. Reitz, président de la République d'Orange.
M. Reitz est reparti pour Paris le soir même.

Les Ministres
Le ministre de l'Instruction publique a quitté Paris ce matin. M. Leygues se rend à Avignon où il est appelé à présider les fêtes félibréennes.
Il sera rejoint par M. Guérin, qui doit également assister à ces fêtes et quittera Paris ce soir, à 7 h. 42.
M. Félix Faure, ministre de la marine, a offert hier un déjeuner aux autorités civiles et militaires de Cherbourg.

Les Interpellations
La rentrée n'est pas encore annoncée que l'on parle déjà d'interpellation. On annonce que plusieurs députés ont l'intention de désigner l'un de leurs collègues, pour interpellier le gouvernement au sujet des incidents qui ont motivé, de sa part, le retour du commandant Quinquand, lequel venait d'être envoyé au Soudan.

A travers l'anarchisme
Y aurait-il, comme l'a dit Balzac, des noms prédestinés ? Toujours est-il que l'on vient d'arrêter à Vitry-le-François, un nommé Henri Lorin, qui avait insulté des soldats et avait déclaré être anarchiste.

Le prince de Bismarck a déclaré à un rédacteur de la Gazette Magdebourgeoise qu'il ne croyait pas à l'efficacité d'une entente internationale destinée à réprimer l'anarchie.

Une dépêche de Philadelphie annonce que le Sénat a voté le bill antianarchiste s'opposant au débarquement des anarchistes et punissant de quatre ans de prison les compagnons qui voudraient débarquer une seconde fois aux États-Unis.

Les souverains en France
Il paraît que les souverains, aussi bien ceux de l'Europe que du monde entier, trouvent le séjour de la France agréable et de leur goût, puisque l'on nous annonce de Nice que l'impératrice d'Autriche, qui a déjà fait récemment un séjour assez prolongé sur le littoral méditerranéen, compte y revenir au mois de septembre et y passer deux semaines environ.

Aigues-Mortes
Les compagnies des salines ont leur personnel au complet et refusent d'embaucher de nouveaux ouvriers. Néanmoins tout est calme.

Cornélius Herz
Les bruits concernant les révélations du triste docteur, tombent d'eux-mêmes. Quant à son appel du jugement qui le frappe, il faudrait que Cornélius Herz se présentât à la barre et alors....

L'espionnage en France
On signale une recrudescence de l'espionnage italien en France.

INFORMATIONS

La rente italienne
Le bruit avait couru, lors de la grande spéculation à la baisse sur l'Italien, que les portefeuilles français s'étaient débarassés sur l'Allemagne d'un mauvais valet, tant que les esprits froids et réfléchis prétendaient, tout au contraire, que cette campagne était absurde, car elle n'aboutissait qu'à permettre aux Italiens de nous acheter à 72 fr. une valeur qu'ils nous revendaient ensuite à 80 fr. ou davantage.
En effet, voici la répartition des coupons de rente italienne payés au 31 juillet dernier :

En Italie, 63 millions de rente.
À l'étranger, 34 millions.
Les paiements à l'étranger se répartissent ainsi :
Paris, 16,184,000 fr.
Berlin, 14,671,000 fr.
Londres, 3,238,000 fr.

Pour M. Carnot
Ce matin a été célébré dans la Cathédrale du Mans un service pour le président Carnot.
L'assistance était très nombreuse.

Tremblement de terre
On signale de Rome des secousses de tremblement de terre dans la province de Catane. Il y aurait des morts et des blessés. Les détails manquent.

Un parricide
Mardi, à Castelsarrasin, le nommé Henri Verdier, 25 ans, après une discussion avec son père, lui a plongé un poignard dans la poitrine. La mort a été instantanée.
Le parricide s'est constitué prisonnier.

A Québec
Des Canadiens français ont détruit hier la maison de la mission française Baptiste, la maison Anglaise française et les bâtiments de l'Armée du salut.
Les journaux français de la ville avaient dénoncé ces missionnaires comme voulant faire des prosélytes parmi les Canadiens français.

Port de Bastia
Un décret du Président de la République, en date du 25 juillet, a déclaré d'utilité publique, les travaux d'amélioration du port de Bastia.

Arrestation d'un officier italien
On vient d'arrêter à la frontière italienne sur le territoire français, un officier supérieur de l'armée italienne qui paraissait étudier les accidents de terrain. Cet officier a été immédiatement conduit à Nice, où il a été interrogé par les autorités militaires françaises.

On garde jusqu'à présent le plus grand secret sur cette arrestation, et il est impossible, même en haut lieu, de se procurer le nom de l'officier inculpé d'espionnage.

Circulaire aux Parquets Généraux

Voici le texte de la circulaire envoyée par M. le garde des sceaux aux procureurs généraux au sujet de la loi sur les anarchistes :

Il était indispensable de pouvoir mettre un terme à ces conciliabules secrets dans lesquels les partisans de l'anarchisme préparent leurs audaces à devenir les instruments de leurs desseins criminels.

L'article 1^{er} de la loi sur les anarchistes est subordonné à l'existence du délit. Nous résumons sur ce point les instructions du garde des sceaux.

La propagande anarchiste ne publique ne sera punissable que si elle se caractérise ou par des provocations directes à des délits, ou par des détournements de leur devoir, ou par une incitation à commettre, soit un vol, soit des crimes de meurtre, de pillage, d'incendie, soit les crimes prévus par l'article 435 du Code pénal.

L'énunération intentionnellement limitative de l'article exclut toute possibilité d'arbitraire dans l'application de la loi. Il convient d'observer que ces infractions n'existent que si elles ont été commises dans un but de propagande anarchiste.

Toute provocation à la désobéissance dans l'armée doit être réprimée, lors même qu'elle ne présenterait pas un caractère de propagande anarchiste. Dans cette hypothèse, la rigueur de la répression sera atténuée.

Dans les cas de propagande clandestine, les magistrats instructeurs devront se mettre en garde contre des dénégations ou des dépositions qui seraient inspirées par la haine ou la vengeance.

La condamnation ne pourra être prononcée sur l'unique déclaration d'une personne affirmant avoir été l'objet de l'une des incitations énumérées dans l'article 2.

Toutes les condamnations prononcées en vertu de cette loi et des lois du 28 décembre 1893 sur les associations de malfaiteurs et la détention illégale d'explosifs, seront subies sous le régime de l'emprisonnement individuel.

La circulaire continue ainsi :

La rélegation sera octroyée contre tout individu qui, condamné à une peine supérieure à une année de prison pour les faits spécifiés dans les articles 1^{er} et 2, ait encouru antérieurement, dans une période de moins de dix ans, soit une condamnation à plus de 3 mois de prison, en vertu d'articles, soit une condamnation à la peine des travaux forcés, de la réclusion, ou de plus de trois mois d'emprisonnement pour crime ou délit de droit commun.

Les tribunaux devront faire usage de la peine accessoire de la rélegation toutes les fois qu'un intérêt de préservation sociale leur paraîtra l'exiger.

La faculté accordée aux tribunaux d'interdire en vertu de cette loi la reproduction des débats auxquels donne lieu les crimes ou les délits ayant un caractère anarchiste apparaît comme le complément logique et nécessaire des mesures prises pour entraver la propagande anarchiste. Si la loi interdit la plus grande des libertés, elle ne saurait empêcher la plus grande des libertés.

De voir cela, dans le cas où, du moins, de la défense prononcée par les tribunaux, la reproduction des débats aurait lieu, vous ne manquerez pas de provoquer contre les contrevenants l'application rigoureuse des pénalités édictées par l'article 5.

Il ne vous échappera pas, Monsieur le procureur général, que la loi du 28 juillet 1894, risquerait de demeurer inefficace si vous n'apportiez à sa mise en application, autant de vigilance que de fermeté. Mon honorable prédécesseur, Monsieur le ministre, a eu soin de vous en prévenir. Les modifications qui venaient d'être introduites par les lois des 13 et 18 décembre 1893 dans notre législation pénale, rappelaient que pour combattre efficacement la propagande anarchiste, les magistrats et les fonctionnaires de l'ordre administratif doivent se prêter un mutuel concours.

Je ne saurais mieux faire que de vous inviter à suivre strictement ces instructions. J'ai le ferme espoir que grâce à l'action énergique et continue des parquets, la loi du 28 juillet 1894 produira dans les esprits les plus utiles que le pays a le droit d'en attendre.

Au cours de la discussion qui a précédé le vote de la loi du 28 juillet 1894, le gouvernement a eu à maintes reprises l'occasion de préciser les caractères des modifications législatives qu'il soumettait au Parlement. La loi qui vient d'être promulguée a pour objet la répression des menées anarchistes.

Elle ne saurait dès lors, à un degré quelconque, constituer une menace pour ceux qui s'efforcent de faire triompher leurs doctrines par les moyens légaux. Votée par le Parlement pour défendre la sécurité publique menacée, elle ne doit et ne peut atteindre que les partisans de la propagande anarchiste. La volonté très formelle du législateur trouve à cet égard, dans le texte même de la loi, le commentaire le plus explicite.

L'article 1^{er} attribue aux tribunaux correctionnels la connaissance des délits de provocation au crime, de meurtre, de pillage, d'incendie et de destruction par le feu, de l'apologie de ces mêmes crimes, ainsi que du délit de provocation à des militaires pour les détourner de leur devoir dans le cas où ces délits ont pour but un acte de propagande anarchiste.

Il est évident que des provocations à l'un des crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat, prévues par les articles 75 et suivants des lois de 1814 et 1816 du Code pénal, vous remarquerez qu'aucune modification n'a été apportée aux éléments constitutifs de ces divers infractions.

Pour être punissable en vertu de l'article 24 de la loi du 29 juillet 1881, la provocation au vol, au crime de meurtre, de pillage, d'incendie, devra même, dans le cas où elle sera déférée au tribunal correctionnel, avoir été émise et faite publiquement.

D'autre part, les individus qui seront punis de 5 ans de prison pour avoir encouragé ou nuancé à bénéficier du régime de faveur créé par la loi du 29 juillet 1881, tant au point de vue de la prescription, de la non applicabilité des règles de la réclusion, qu'au point de vue de l'influence de l'admission des circonstances atténuantes sur la durée de la peine.

Le caractère anarchiste de la provocation ou de l'apologie n'aura d'autre conséquence que de justifier, le cas échéant, la compétence des tribunaux correctionnels.

Les magistrats instructeurs devront dès lors, tenant compte, tant des antécédents du prévenu que des circonstances de l'infraction de la poursuite par l'auteur de l'infraction de la manière à déterminer avec la certitude absolue la juridiction qui doit en connaître.

L'innovation la plus importante de la loi consiste dans la possibilité d'atteindre désormais la propagande anarchiste qui s'exerce en dehors des conditions de publicité exigées par l'article 24 de la loi du 29 juillet 1881.

Non moins dangereuse que la propagande publique, la propagande clandestine a été trop longtemps assurée de l'impunité.

LA CHERTÉ DE LA VIE

Nul n'est content de son sort. Depuis qu'Horace l'a dit en fort beaux vers, il n'est permis à personne de l'ignorer.

Seulement, il arrive que l'habitude en est si bien prise, qu'on se lamente un peu de tout et que plus on obtient ce qu'on désire, plus on se trouve malheureux.

Croirait-on qu'il passe peu à peu en axiome que la vie est devenue trop facile, la richesse trop grande et la poule au pot trop fréquente ?

C'est pourtant la suite de plaintes et des récriminations de toute une école, qu'avec les difficultés de détail et qui ne réfléchit pratiquement pas bien à la portée et à l'illogisme de ses prétentions.

Avilissement des prix du blé, du sucre, de la soie, du métal argent ; on entend que gémir sur la baisse de prix des marchandises, c'est-à-dire en bon français sur la multiplication des richesses et on finira par faire gober au bon public qu'il est très malheureux d'être heureux.

Il y a 20 ans, le blé valait dans les trente francs ; il en coûte dix-huit aujourd'hui.

Le sucre était coté soixante francs, sans les droits. Il est tombé à trente actuellement.

La soie se payait jusqu'à cent quatre-vingt francs le kilo ; elle vaut moins de quarante en l'an de grâce où nous avons le bonheur de vivre.

L'argent valait deux cent-quatre-vingt francs le kilo. On en trouve à cent francs à l'heure présente, de telle sorte que l'argentier, jadis luxe des rois, sera bientôt devenue d'un usage commun dans les moindres chaumières, le jour prochain où le métal blanc sera tombé, comme c'est inévitable, à 40 ou 50 francs.

Pendant que toutes choses subissaient cette dépréciation formidable, c'est-à-dire que le luxe se mettait à la portée des plus humbles ménages, les salaires moyens, le prix du travail, de la main-d'œuvre éprouvait-il une diminution correspondante ?

Bien au contraire ; à peu près partout, le prix de la journée de l'ouvrier s'élevait en progression inverse. Les ouvriers du bâtiment voyaient doubler et tripler leurs salaires. Six à huit francs par jour constituaient une journée moyenne, au lieu de deux à trois qu'on gagnait dans notre enfance ; une domestique qui se trouvait heureuse avec dix francs par mois, au milieu du siècle, en exige vingt-cinq ou trente aujourd'hui. Les recettes du travail ont triplé, les dépenses de consommation ont diminué de moitié.

S'en trouve-t-on beaucoup plus riche, au bout du compte ? Peut-être bien que non ; mais la vie est devenue abondante et large, elle est féconde en distractions et en plaisirs ; le luxe s'est répandu partout et les ouvrières d'aujourd'hui ont une table mieux fournie et des toilettes plus nombreuses que les marquises d'autrefois. Le sucre et le café, réservés jadis aux puissants de la terre, sont de règle sur les plus humbles tables et la poule au pot est de fondation dans les moindres cantines du dimanche.

Ce n'est pas partout, d'ailleurs, qu'il en est ainsi et cet épanouissement, cette floraison splendide de luxe et de bien-être auxquels nous nous sommes si bien habitués que nous ne pouvons plus nous rappeler, même par la pensée, le pain noir, les vêtements de bure, les carrelages glacés et les taudis sombres et malsains d'autrefois, est presque spécial à la France. Quand on voyage à l'étranger, quand on retrouve ces pays restés pauvres, dans la situation où nous étions il y a un demi-siècle, on pousse les hauts cris, on s'apitoie sur les souffrances de ces malheureux, mais nul ne songe, par un retour pourtant logique, à se réjouir de notre heureux sort.

Tout au contraire, on s'attache à en voir que les mauvais côtés et à se plaindre, se plaindre toujours.

Il est évident que l'on ne peut rien changer sans déranger quelque chose ou quelque chose.

Il faut seulement examiner si le bienfait du changement est plus grand que la gêne du dérangement.

Le blé baisse, par exemple, et le pain à bon marché assure la force et la santé à toute une population. Sera-ce un malheur parce que le producteur de blé ne pourra plus vendre aussi cher sa récolte et devra s'ingénier pour mieux cultiver, mieux amender son sol, pour obtenir davantage à moins de frais ?

N'est-ce pas aussi précisément parce qu'il y en a qui cultivent mieux et produisent davantage, à moins de frais que le prix du blé baisse ? Mais peut-on faire entrer en comparaison la gêne relative et momentanée d'une minorité de cultivateurs avec le bienfait qui résulte de cette baisse pour l'ensemble de la population ?

La 50^e descend par un mouvement ininterrompu de 160 à 40 fr. le kilo ; le cuivre de 4 à 1 fr. l'étain de 5 à 2 fr. 60 et ainsi de suite. Sans doute, les détenteurs qui ont en magasin des stocks considérables de marchandises éprouvent de cette baisse des pertes énormes. C'est un grand malheur pour eux, assurément. Mais c'est aussi le cas de s'écrier : *Opor-*

et unus pereat pro salute populi. Cette baisse qui ruine les uns assure le bonheur et l'abondance de tous et s'en plaindre, c'est au bout du compte se plaindre que la France soit trop riche et trop prospère.

Je sais bien que ces questions sont complexes et qu'il en faut examiner tous les côtés à la fois ; à juger trop vite, on s'y embrouille aisément et les esprits les plus sages menacent de male mort notre production nationale, incapable de lutter avec les hauts prix de la main-d'œuvre, contre la production des pays pauvres où l'ouvrier est à rien.

Mais il faudrait pourtant réfléchir que ceci revient à dire qu'il est plus avantageux d'être pauvre que d'être riche, ce qui n'a manifestement pas le sens commun. Le jour où la France ne pourrait plus produire à égalité, tout au moins, avec les pays pauvres grâce à la puissance de son outillage et de ses capitaux, grâce à la supériorité de son intelligence industrielle et commerciale, la main-d'œuvre y baisserait forcément pour ramener les choses au point. Or, elle ne baisse pas, tout au contraire. Ce qui baisse c'est le loyer de l'argent c'est le prix de toutes choses, c'est-à-dire que c'est la vie qui devient facile pour tous, le travail plus abondant et plus fécond.

Donc nous sommes plus heureux que les pays pauvres et nous n'avons pas à envier leur sort, tout au contraire.

C'est ici le lieu de jeter un peu de lumière sur un préjugé trop répandu.

On s'est mis à dire communément que la baisse du métal argent surexcitait la production des pays à étalon de ce métal et les enrichissait en leur fournissant une prime à l'exportation.

En d'autres termes, il suffirait d'avoir une mauvaise monnaie, d'être pauvre, pour se trouver dans des conditions meilleures que les gens riches ? L'Italie, l'Espagne, la République Argentine où le change est à 12, 20 et 300 pour cent seraient en meilleure situation économique que la France ou l'Angleterre !

Qu'est-ce à dire et pareille proposition ne se réfute-t-elle pas d'elle-même, par son propre énoncé ?

Elle pourrait être vraie si l'on n'échangeait pas, en fin de compte, des marchandises contre des marchandises, mais bien des marchandises contre de l'argent.

Elle peut être vraie relativement parce que l'argent qui n'est qu'une sorte de symbole représentant des marchandises joue pour un certain temps à leur égard le rôle d'un accumulateur d'électricité. Mais il faut bien que l'opération se liquide, que l'accumulateur rende l'électricité, c'est-à-dire que les marchandises qu'il a reçues sous forme de marchandises et alors, au jour de cette liquidation, comme sa valeur a diminué, le peuple qui s'en sert est obligé de rendre plus de marchandises qu'il n'en a reçues ; il s'est appauvri.

Voilà pourquoi tous ceux qui ont pratiqué cette question des changes, ceux qui savent ce que c'est, estiment que c'est folie pour nous, pays riches, de chercher à relever artificiellement la valeur du métal argent. C'est diminuer de moitié le cœur de notre fortune et notre richesse. En réalité, pour cent francs de marchandises — ou d'il y a vingt ans, l'Orient nous donne aujourd'hui deux cents francs de marchandises argent. Nous gagnons le double, il perd la moitié — et c'est pour cela que nous avons la soie à bon marché, c'est pour cela que nous sommes riches et qu'il est pauvre.

Ne préférez-vous pas, madame, payer votre robe six francs le mètre au lieu de dix-huit et vous laisserez-vous prendre à ceux qui vous persuadent qu'il vaudrait encore mieux la payer vingt ?

Sans doute, il y a des gens qui souffrent de ces évolutions, de ces transformations si brusques.

Ne souffrez-vous pas quand il vous faut dompter une paire de souliers neufs ? Est-ce une raison pour que vous gardiez toujours vos vieux ?

UN LYONNAIS.

LA POLITIQUE

Je ne sais pas si M. l'avocat général Balot a bien compris la portée de la mesure requise par lui au début de l'audience du procès des Trente, mais comme nombre de nos confrères de la presse parisienne je trouve la chose tout au moins étrange et peut-être maladroite.

En interdisant la publication des dépositions des seuls accusés Jean Grave et Sébastien Faure, M. Balot a élevé ces deux théoriciens de l'anarchie sur un piédestal officiel. Il leur a décerné d'excellents brevets de pédagogie anarchiste et si ces deux gaillards là sont acquittés, ce qui est possible, tout au moins pour Jean Grave en faveur duquel la presse a signé une pétition, ils pourront, comme le dit spirituellement le Paris, « installer un cabinet de consultations boulevard Malet, à la suite de la Seine, avec succursales dans les départements. » Comme bien vous pensez ce ne seront pas les clients qui manqueront, ne serait-ce que par curiosité. Voilà les deux diplômés de M. Balot riches en peu de temps.

Je sais très bien quelle a été la pensée de M. Balot. Ainsi que le dit l'acte d'accusation, Jean Grave « est un homme de lettres d'une réelle valeur » et Sébastien

Faure « a reçu une instruction supérieure, il est doué d'un véritable talent de parole. » M. l'avocat général a pensé avec juste raison que ces deux accusés n'auraient pas leur langue dans leur poche et sauraient répondre à tous les chefs d'accusation. Il a craint aussi qu'ils ne profitent de l'occasion pour se livrer à une petite manifestation et ne transforment la barre en tribune, tous légitimes prétextes pour justifier la mesure prise.

Mais pourquoi ne l'a-t-il pas généralisée, pourquoi faire une exception glorieuse pour ceux qui en sont l'objet ?

Il y a plus, c'est comme un réquisitoire avant l'heure qu'a prononcé M. Balot, et la Cour en y souscrivant a, en quelque sorte, rendu un arrêt de condamnation avant débat. Toute cette façon de procéder paraît être parfaitement en accord avec la sentence loi n'en est pas moins arbitraire et quelque peu plaisante.

Pourquoi prendre ainsi peur de la lumière ? Et puis, quelle utilité y avait-il, en vérité, de désigner à l'opinion publique, tout spécialement, ces deux gros bonnets de l'anarchie, Jean Grave et Sébastien Faure ? Voilà une publicité bien maladroite et malsaine.

En vérité il eut mieux valu interdire la publication intégrale des débats. L. B.

LETTRE PARISIENNE

La proposition de loi Ravarin

Un député du Rhône, et non des moins autorisés, M. Fleury-Ravarin, auditeur au Conseil d'Etat, m'a communiqué l'autre jour la proposition de loi qu'il a déposée à la Chambre, tendant à établir dans les cercles et casinos un impôt sur les jeux de cartes, de baccara, les petits chevaux et jeux similaires.

Le rapport très étendu, plein de détails curieux, qu'accompagne ce projet de loi, présente des tableaux fort instructifs et est excellent. M. Ravarin, au lieu de grouper les départements où l'on joue le baccara — autorisé ou non — par ordre alphabétique, avait adopté l'ordre géographique qu'il a fait sur sa carte, il serait arrivé à faire dire à son tableau que plus on va dans le midi de la France, plus on pratique le jeu en question.

Je laisse aux ethnographes le soin de tirer de la constatation de ce fait les conclusions dont ils auront besoin, moi, bornant, pour l'heure, à dire que le jeu est une occupation d'oisifs, que l'on travaille moins dans le Midi, pays de la sieste, que dans le Nord, qu'on a eu de tous temps l'esprit plus aventureux, plus enclin aux chimères de l'imagination que sous les brouillards et les brumes du Nord, régions où la froide raison ne laisse point de prise aux « emballements », et que par conséquent la manie du jeu doit sévir plus en bas de la carte de France qu'en haut.

Ce n'est pas le lieu ici ni le moment de discuter le projet de loi Ravarin qui soulève à Paris une assez vive émotion. Car, il ne faut pas se le dissimuler, à cette passion vivace dont parle le rapporteur, n'est plus une distraction de riches, c'est un vice public ; et la taxe que médite M. Ravarin est peut-être démocratique, mais ne sera sûrement pas populaire. Il est certain qu'à voir les recettes monstrueuses qu'il procure au budget de l'assistance publique, il serait bien tentant d'imposer le baccara. Que de belles institutions à fonder avec ce prélèvement rêvé, que de larges subventions à répartir sur des sociétés patriotiques, philanthropiques ou artistiques, alors qu'aujourd'hui la bienfaisance officielle est si limitée et surtout si mal répartie. Aussi faut-il prêter une vive attention à cette proposition de loi qui sera discutée à la rentrée du Parlement.

M. Ravarin en veut à deux jeux : les petits chevaux et le baccara. Il existe, paraît-il, 133 jeux de petits chevaux en France, qui fonctionnent pendant soixante jours, durant cinq heures, dans des casinos, n'est plus une distraction de riches, c'est un vice public ; et la taxe que médite M. Ravarin est peut-être démocratique, mais ne sera sûrement pas populaire. Il est certain qu'à voir les recettes monstrueuses qu'il procure au budget de l'assistance publique, il serait bien tentant d'imposer le baccara. Que de belles institutions à fonder avec ce prélèvement rêvé, que de larges subventions à répartir sur des sociétés patriotiques, philanthropiques ou artistiques, alors qu'aujourd'hui la bienfaisance officielle est si limitée et surtout si mal répartie. Aussi faut-il prêter une vive attention à cette proposition de loi qui sera discutée à la rentrée du Parlement.

Quant au baccara, d'après les calculs du projet, on pourrait lui faire donner par an 15,000,000 francs, et ceci en imposant les cartes. On sait que les cartes à jouer sont frappées d'un droit de 0.625 par jeu de 32 ou de 52 cartes. Or il s'agit de porter ce droit à trois francs pour les jeux de 32 cartes et à quatre francs pour ceux de 52 cartes, de créer un type spécial de jeux de carte à taux majoré pour les cercles et casinos, et enfin de forcer les joueurs de baccara, dans les cercles ou casinos, à renouveler leur jeu à chaque table.

On voit, et c'est du reste en toutes lettres dans le rapport, que ce n'est pas le jeu qui est visé, c'est l'instrument du jeu. L'assuré l'établissement de cet impôt serait une mesure très libérale, mais dans la pratique comment en assurera-t-on la perception ?

Si l'Etat institue dans chaque cercle ou casino un inspecteur chargé de veiller à la régularité des opérations, il y a à la France, en Algérie (je prends le chiffre dans le rapport) 4,275 cercles autorisés, qu'il faudra pourvoir du fonctionnaire en question. Les frais de perception n'absorberont-ils pas le revenu de l'impôt ? Car, il n'y a pas de machine assez perfectionnée qui remplacera le surveillant, sans mettre en cause l'incorruptibilité de cet inspecteur. Elle sera toujours plus difficilement atterrable qu'une machine que les joueurs (on est malin dans ce monde-là) pourront fausser à plaisir.

Et puis, le joueur que l'on veut frapper dans son instrument même, les cartes, ne se soustraira-t-il pas à cette taxe ? Ce n'est pas un droit précisément large que cet article 8 : s'il a le louis facile quand il est en jeu, il est difficile quand il est en poche. Il est donc très intéressant de se demander si la nouvelle et abandonnée le cercle deviendra plus difficilement atterrable qu'une machine que les joueurs (on est malin dans ce monde-là) pourront fausser à plaisir.

En somme, il y a certainement quelque chose à tenter dans la voie où s'est engagé le député de Vaise, mais ne semble-t-il pas qu'il a eu la main un peu lourde dans son application d'impôt, et les yeux légèrement plus grands que le ventre... de l'Etat ? Reste, je crois, à trouver un mode intermédiaire et frappant moins l'instrument, mais plus le joueur. La tâche, en tous cas, n'est point aisée, et c'est un honneur pour le représentant de Vaise à la Chambre des députés que de s'y être attaqué.

LUDOVIC.

(1) Les postes et télégraphes ne sont pas un impôt, mais un commerce. Tout commerce a un autre, exercé par l'Etat. Il s'agit précisément de savoir si la passion du jeu ne supportera pas une taxe de 5 ou 10 fr.

N. D. L. R.

A PROPOS D'UN INCIDENT

M. Jourdan, député du Var, a été interviewé par un rédacteur du Petit Marseillais. Après avoir donné quelques explications sur l'incident soulevé à l'avant-dernière séance de la Chambre à propos de la mise en cause de M. Rouvier, M. Jourdan entrant dans des considérations de politique générale motive son intervention au débat.

Je suis profondément convaincu, a-t-il dit, que certains procédés de gouvernement, condamnés d'ailleurs, il y a deux ans, par le vote unanime de la Chambre, sont incompatibles avec le régime républicain et que les tentatives plus ou moins déguisées auxquelles on se livre pour ramener hors la loi, à les rejeter, revenant politiques, constituent un grand danger de la situation actuelle ; de la viennetous les tiraillements qui ont marqué le début de la législature.

Ce danger, nous l'avons déjà signalé il y a même, à propos de l'approbation donnée par le comité de Paris à la conduite gouvernementale.

M. Jourdan continue : C'est ce groupe qui, ne pouvant compter sur l'appui des républicains avancés et sincères, cherche à les mener hors la loi, à les rejeter, aux yeux du pays, dans le parti collectiviste, et à créer contre eux une majorité avec le concours de la Droite.

La manœuvre du gouvernement que dénonce M. Jourdan est parfaitement évidente. Profitant de l'effroi semé par la terreur anarchiste, le gouvernement essaye d'en faire rejeter la responsabilité non seulement sur les socialistes, mais encore sur tout le parti républicain avancé. Cette manœuvre est déloyale, puisqu'elle a pour but de jeter le discrédit à tort sur une notable fraction du parti républicain. Elle a soulevé les républicains de toutes les nuances qui tiennent à conserver devant l'opinion publique leur bon renom d'honnêtes républicains.

C'est lui, ajoute M. Jourdan, en parlant du groupe des républicains politiques qui forme le principal obstacle à la concentration des Gauches et paralyse les efforts d'une Chambre dans laquelle il est si facile de trouver de sérieux appuis pour tout ministère décidé à accomplir les réformes les plus urgentes. Je ne sais ce qu'il adviendra de ce grand parti conservateur, qui prétend seul représenter l'ordre et qui, jusqu'ici, se borne à souligner les fautes des autres ; mais, pour que la République vive et progresse, quelle sorte enlève des compromis et des équivoques, le dernier mot doit rester à ceux dont l'autorité morale, condition indispensable du gouvernement démocratique, n'a jamais été discutée.

Hors de là, nous marchons droit au gâchis, à la dissolution ; et ceux-là mêmes qui auront empêché les groupements durables, invoqueront l'absence de majorité dans la Chambre pour nous reprocher de ne pas avoir fait le jour où ils auront ressaisi le pouvoir ; si nous revenons, on nous invalidera. Tel est le plan de bataille ; j'espère que le chef de l'Etat tiendra à l'honneur de le déjouer, à défaut le pays s'en chargera.

Sans être aussi pessimiste que M. Jourdan, sans prétendre que la dissolution de la Chambre est fatale, faute de majorité stable, nous croyons en effet on a trop rapidement accepté les avances de certains républicains de fraîche date.

Nous ne saurions trop le répéter, s'il faut faire bon accueil aux nouvelles recrues, il est enfantin de se jeter dans leurs bras et de leur livrer grandes ouvertes les portes de l'exécutif, sans quoi les craintes qu'exprime M. Jourdan pourraient parfaitement se réaliser.

J. B.

</

l'augmentation des droits sur les blés de 5 à 7 fr. le quintal.

Sur la grande diminution aussi les importations des soies (11 millions environ). Presque toutes les exportations sont en augmentation et partout les alcools et les vins (8 millions); les cotons (3 millions environ); les laines (3 millions environ); les saies (16 millions et demi); la paille (2.800.000); les céréales et pâtes (environ 2 millions); le bétail (environ 14 millions). Les exportations qui sont en progrès notable depuis 1891 dépassent cette année-ci le milliard, c'est-à-dire qu'elles atteignent le chiffre de 1887, qui fut l'année de la rupture commerciale avec la France et pendant laquelle, en prévision de cette rupture, on exporta beaucoup plus qu'à l'habitude.

Il y a d'autres preuves que la situation du pays s'améliore sensiblement. Les taxes sur les affaires sont en augmentation; la vente des tabacs et du sel est en progrès; pour les chemins de fer, les recettes de tous les transports à petite et à grande vitesse augmentent; les recettes budgétaires sont satisfaisantes. Cette année-ci, les récoltes agricoles sont bonnes et l'industrie dans la haute Italie surtout, se trouve en d'excellentes conditions.

Pour donner à ce mouvement de reprise un grand essor, il faut régler la question du crédit et de la circulation. C'est là le problème qui s'impose maintenant à l'Italie et qui forme l'objet de toutes les études, de tous les efforts et des soins les plus assidus du ministère du Trésor, M. le baron Sonnino. Les trois banques d'émission qui existent actuellement en Italie, la Banca d'Italia, la Banca di Napoli et la Banca di Sicilia ont immobilisé pendant la longue crise économique financière qui a éprouvé le pays, des sommes énormes.

Une enquête faite par l'Etat va établir prochainement le chiffre de ces immobilisations; mais, dès maintenant, on sait qu'il est énorme. Or, il faut mobiliser ces immobilisations afin de permettre aux banques de faire sur une vaste échelle les opérations de crédit qui sont de leur ressort et afin de restreindre en même temps la circulation actuelle dans le but de faire cesser graduellement l'agio sur l'or et de reprendre les paiements en espèces métalliques.

La banca d'Italia, qui est notre grande banque d'émission, d'accord avec le gouvernement, a commencé d'entrer dans la voie d'une grande sévérité, qui seule peut lui assurer, à très brève échéance, la prospérité et la reporter à ses grandes et riches traditions.

Elle vient de décider de suspendre pour le moment toute distribution de dividende à ses actionnaires. Il est évident qu'elle continuera dans cette ligne de conduite parce qu'il y a de son intérêt bien entendu et parce que le ministre Sonnino n'est pas homme à transiger.

En outre on étudie la constitution d'un grand institut dans le but de mobiliser les immobilisations des banques. Un projet de loi pour résoudre ce vaste problème sera présenté à la reprise des travaux parlementaires et ce sera la pièce de résistance, dès la nouvelle session, avec les mesures économiques sur la Sicile.

Quant aux banques de Naples et de Sicile elles suivent la même ligne de conduite. Cela leur est d'autant plus facile que ces banques représentent des corps moraux et que n'ayant pas, dès lors, d'actionnaires, elles distribuent leurs bénéfices en grande partie en œuvres de bienfaisance et en œuvres d'utilité publique.

Mais outre les banques d'émission, il reste à pourvoir aux instituts de crédits ordinaires, après les nombreux désastres de cette année. Il s'agit surtout de remédier à la chute du Crédit mobilier et de la Banque générale. Ces instituts s'efforcent péniblement de se reconstituer, mais, en tous cas, il faut créer de nouveaux instituts dans tout le pays, afin de faciliter le crédit au peuple et de contribuer à augmenter la solidité des banques d'émission.

1894 est une année mémorable pour l'Italie au point de vue politico-économique. La crise y ayant atteint le maximum d'intensité, le pays a dû secouer toute torpeur et MM. Crispi, Sonnino ont été à la hauteur de la situation. En résolvant ce problème du crédit, ils ont ouvert une nouvelle période à la vie économique nationale parce que, au moyen du crédit, ils infuseront à la circulation un sang nouveau qui permettra à la production et au commerce de reprendre l'essor voulu.

ROMANUS.

LE CAS DE CORNELIUS HERZ

On a annoncé que Cornelius Herz, faisait appel du jugement du tribunal correctionnel qui l'a condamné au maximum de la peine.

Nous avons fait rechercher quel était au juste la situation juridique de ce célèbre forban. Doit-il et peut-il faire opposition ou appel du jugement qui l'a frappé?

L'article 187 du code d'instruction criminelle règle que l'opposition à un jugement par défaut doit être formée dans les cinq jours de la notification du jugement à la personne du condamné et émise dans le même délai au ministère public et à la partie civile.

Par conséquent, Cornelius Herz, sans motif légitime, peut faire opposition. Mais, si l'opposition, cette opposition, qui importe de droit citation à la première audience, sera non avenue, si l'opposant n'y comparait pas.

Donc, si Cornelius Herz ne se constitue pas prisonnier, son opposition sera nulle. Reste alors la voie de l'appel, une fois les délais d'opposition expirés.

Mais là, il faut que l'appelant compare en personne devant la Cour, sinon la condamnation devient irrévocable.

On peut penser si Cornelius Herz comparait, et, par conséquent, ce qui peut avoir de sérieux tous les bruits qui courent à ce propos.

Guillaume II en Angleterre

Guillaume II est arrivé lundi à Cowes. Sur les trois heures, une salve d'artillerie dans la direction de Portsmouth annonce l'approche du yacht Hollenzollern. Le duc de Connaught et les autres princes de la famille royale sont allés à sa rencontre. Le comte Hatzfeldt, le comte Metternich et le personnel de l'ambassade allemande n'ont pas tardé à les rejoindre.

La rade était sillonnée de yachts, car c'était jour de régates au milieu desquelles on remarquait le Britannia, à bord duquel se trouvait le prince de Galles et le duc de York.

Guillaume II s'est décidé à agagner la terre sur les quatre heures; pour plaire à sa royale grand-mère, il avait revêtu l'uniforme de colonel du premier régiment des dragons anglais. Il s'est rendu aussitôt à Osborne-House où la reine Victoria l'attendait.

Le soir un dîner royal a eu lieu dans la salle dite Indienne, brillamment décorée et ornée de feuillages et de fleurs ravissantes: la reine avait fait venir de Windsor son service d'or massif.

Le prince de Galles, le duc de York, le duc et la duchesse de Connaught, la marquise de Lorne, le prince et la princesse de Battenberg, le prince Christian Schleswig-Holstein, Lord Roseberry, le comte d'Hatzfeldt, étaient des invités.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

ITALIE

Selon la *Fanfulla*, M. Venturini, à la suite d'une entrevue avec M. Crispi, a retiré sa démission de procureur général de Palerme.

CONSTANTINOPLE

On peut, aujourd'hui, apprécier les ruines du dernier tremblement de terre.

A Galata, il n'y a guère de rues où il n'y ait une ou deux maisons que l'on ne déménage.

A Stamboul, des rues entières sont en cours de réparation. Les maisons neuves ont souffert tout autant que les vieilles.

HOLLANDE

Depuis quarante-huit heures, il a été constaté 5 cas de choléra à Maestricht, dont trois suivis de mort.

Depuis le 29 juillet, il y a eu en tout 44 cas et 18 décès.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

LE PROCÈS DES ANARCHISTES

AUDIENCE DU 8 AOUT

L'audience d'hier a commencé par la déposition de M. Dupuy, sculpteur sur bois, qui eut Emile Henry comme ouvrier. Ce dernier le quitta pour se rendre en Angleterre.

On entend ensuite M^{me} Erb, logeuse, qui eut pour locataire Ortiz. L'appartement fut loué au nom de Cazal. M. Gobert, expert en écritures explique que les lettres adressées de Londres à M. Dupuy étaient bien de Emile Henry. Les lettres adressées à M^{me} Vve Postel étaient aussi d'Henry, mais celles signées Nicoll étaient d'Ortiz.

Celui-ci finit par se rappeler ce fait. On entend ensuite M^{me} Dupuy, concierge de la maison habitée par l'allemand Kampfmeier. Mouret et la femme Mouret, concierges de Fédon, ont vu venir chez lui Cohen, Matha et Ortiz.

Fédon proteste contre cette déposition, il affirme que si Ortiz était venu chez lui, il le dirait, quoiqu'il ne soit pas agréable d'être en relations avec un voleur. Il nie également que Cohen soit venu tous les jours et même cinq ou six fois, comme l'affirment les témoins.

Viennois ensuite M. Roussel, inspecteur de police. M. Vieille, inspecteur des poudres et salpêtres qui donne des détails sur les détonateurs qui constituent des engins meurtriers.

M. Girard dépose dans le même sens. M. Lébèque a reconnu comme lui appartenant divers objets découverts chez la femme Milanaccio.

M. Marquet donne de bons renseignements sur Soubrier, ainsi que son concierger et MM. Fournière, conseiller municipal, Bastié, député.

M. René Faure, frère de Sébastien Faure dit que sa famille a toujours considéré Sébastien comme un utopiste, mais incapable de commettre une mauvaise action.

M. LABOUCHÈRE

Écrivant à l'association radicale de Northampton, le député Labouchère dit: «A mon avis, c'est perdre son temps que de faire des lois à la Chambre des communes, tant que les Lords pourront opposer leur veto, ou y faire des changements. Si les

lois sociales et démocratiques doivent être votées, il faut d'abord se débarrasser du veto des Lords. Il faut que les communes soient la représentation vraie de la nation entière, que les électeurs puissent choisir ceux qu'ils jugent être les plus utiles, indépendamment de leur position de fortune; et, à cet effet, il faut réviser les lois des communes, de telle façon qu'une minorité ne puisse commander à une majorité.»

BANQUET DES BOURGIGNONS

Les délégués du comité bourguignon conviaient, mardi, leurs collègues du Syndicat général et les membres de la Presse lyonnaise à un charmant banquet fort bien servi au restaurant du Châlet de la Tête d'Or.

Cinq journaux étaient représentés à ce déjeuner intime: le *Nouveliste*, le *Lyon Républicain*, le *Courrier de Lyon*, l'*Express*, et le *Nouveau Lyon*.

M. Yves Guyot, ancien ministre des travaux publics, présidait ayant à ses côtés: M. C. Charton fils, propriétaire de vignobles à Beaune (Côte d'Or); M. Guiraut, délégué de Bordeaux; M. Annoine, délégué de Macon, ancien juge au Tribunal de Villefranche.

M. Ferrand, le dévoué président du Syndicat général, faisait face à l'ancien député de Paris.

Aux côtés de l'aimable M. Ferrand, citons: MM. Hilaret, de paillic; Gallet, de Paris; Desbief, de Marseille et E. Duras, distillateur à Cognac.

Au dessert, au moment où les invités boivent du vin de Bordeaux, destiné aux estomacs faibles et dégustent le vin de Bourgogne qui s'adresse aux estomacs forts, l'aimable M. Ferrand, ce pionnier de la protestation, cet ardent et dévoué défenseur des intérêts du Syndicat général des vins, prend la parole, et dans un discours fort bien tenu, porte la santé de M. Yves Guyot, dont il vante la persévérance.

Dans le ministre d'hier et peut-être celui de demain, il salue surtout l'homme de travail.

L'orateur prétend, non sans quelque raison, que la loi de 1844, sur les marques de fabrique, protège d'une façon insuffisante et inefficace les marques, qu'elles soient individuelles ou collectives.

La démonstration de la fécondité de notre loi a été faite par les producteurs français qui se sont ainsi créés des titres sérieux à la reconnaissance du pays; car, si j'avais à décerner des récompenses à nos producteurs bourguignons ou bordelais, pour être impartial, je leur aurais un prix ex-æquo à la Gironde et à la Bourgogne.

L'aimable M. Ferrand termine en donnant, à tous ses collègues du syndicat général, rendez-vous pour le prochain congrès qui se tiendra à Bordeaux, en 1895, et en leur disant un pas adieu, mais au revoir!

M. Yves-Guyot se lève alors, et dans une cloquette improvisation remercie celui qui a organisé ce banquet après avoir félicité l'âme du congrès des vins.

Mon ami Ferrand, avec lequel je ne suis pas toujours d'accord sur les questions vinicoles, m'a invité à ce charmant déjeuner pour m'inviter à boire à la Bourgogne, à la Gironde.

Je le fais volontiers et j'ajoute: «Je bois à tous les vins de France.»

J'ai accepté de lui — et cela sans sourcil — une horde de compliments que je ne crois pas mériter.

Vous voyez que je ne suis pas très modeste et c'est là mon moindre défaut.

Au nombre de ces compliments je relève la persévérance.

Qui, j'ai été persévérant, je l'avoue.

Si je ne suis pas très modeste, j'ai au moins un bon point: j'ai toujours fait alliance mon excellent ami Ferrand, et la campagne que j'avais entreprise a duré non pas quatorze ans, mais vingt ans.

Dans un pays comme le nôtre, jouissant de notre régime actuel, il n'y a que l'opinion publique pour nous juger d'une façon impartiale.

Quand j'entreprends une chose, je la fais avec persévérance.

Si je ne suis pas très modeste, j'ai au moins un bon point: j'ai toujours fait alliance mon excellent ami Ferrand, et la campagne que j'avais entreprise a duré non pas quatorze ans, mais vingt ans.

Dans un pays comme le nôtre, jouissant de notre régime actuel, il n'y a que l'opinion publique pour nous juger d'une façon impartiale.

Quand j'entreprends une chose, je la fais avec persévérance.

Si je ne suis pas très modeste, j'ai au moins un bon point: j'ai toujours fait alliance mon excellent ami Ferrand, et la campagne que j'avais entreprise a duré non pas quatorze ans, mais vingt ans.

Dans un pays comme le nôtre, jouissant de notre régime actuel, il n'y a que l'opinion publique pour nous juger d'une façon impartiale.

Quand j'entreprends une chose, je la fais avec persévérance.

Si je ne suis pas très modeste, j'ai au moins un bon point: j'ai toujours fait alliance mon excellent ami Ferrand, et la campagne que j'avais entreprise a duré non pas quatorze ans, mais vingt ans.

Dans un pays comme le nôtre, jouissant de notre régime actuel, il n'y a que l'opinion publique pour nous juger d'une façon impartiale.

Quand j'entreprends une chose, je la fais avec persévérance.

Si je ne suis pas très modeste, j'ai au moins un bon point: j'ai toujours fait alliance mon excellent ami Ferrand, et la campagne que j'avais entreprise a duré non pas quatorze ans, mais vingt ans.

Dans un pays comme le nôtre, jouissant de notre régime actuel, il n'y a que l'opinion publique pour nous juger d'une façon impartiale.

Quand j'entreprends une chose, je la fais avec persévérance.

Si je ne suis pas très modeste, j'ai au moins un bon point: j'ai toujours fait alliance mon excellent ami Ferrand, et la campagne que j'avais entreprise a duré non pas quatorze ans, mais vingt ans.

Dans un pays comme le nôtre, jouissant de notre régime actuel, il n'y a que l'opinion publique pour nous juger d'une façon impartiale.

Quand j'entreprends une chose, je la fais avec persévérance.

Si je ne suis pas très modeste, j'ai au moins un bon point: j'ai toujours fait alliance mon excellent ami Ferrand, et la campagne que j'avais entreprise a duré non pas quatorze ans, mais vingt ans.

Dans un pays comme le nôtre, jouissant de notre régime actuel, il n'y a que l'opinion publique pour nous juger d'une façon impartiale.

Quand j'entreprends une chose, je la fais avec persévérance.

Si je ne suis pas très modeste, j'ai au moins un bon point: j'ai toujours fait alliance mon excellent ami Ferrand, et la campagne que j'avais entreprise a duré non pas quatorze ans, mais vingt ans.

Dans un pays comme le nôtre, jouissant de notre régime actuel, il n'y a que l'opinion publique pour nous juger d'une façon impartiale.

Quand j'entreprends une chose, je la fais avec persévérance.

Si je ne suis pas très modeste, j'ai au moins un bon point: j'ai toujours fait alliance mon excellent ami Ferrand, et la campagne que j'avais entreprise a duré non pas quatorze ans, mais vingt ans.

Dans un pays comme le nôtre, jouissant de notre régime actuel, il n'y a que l'opinion publique pour nous juger d'une façon impartiale.

Quand j'entreprends une chose, je la fais avec persévérance.

Si je ne suis pas très modeste, j'ai au moins un bon point: j'ai toujours fait alliance mon excellent ami Ferrand, et la campagne que j'avais entreprise a duré non pas quatorze ans, mais vingt ans.

Dans un pays comme le nôtre, jouissant de notre régime actuel, il n'y a que l'opinion publique pour nous juger d'une façon impartiale.

Quand j'entreprends une chose, je la fais avec persévérance.

Si je ne suis pas très modeste, j'ai au moins un bon point: j'ai toujours fait alliance mon excellent ami Ferrand, et la campagne que j'avais entreprise a duré non pas quatorze ans, mais vingt ans.

Dans un pays comme le nôtre, jouissant de notre régime actuel, il n'y a que l'opinion publique pour nous juger d'une façon impartiale.

Quand j'entreprends une chose, je la fais avec persévérance.

Si je ne suis pas très modeste, j'ai au moins un bon point: j'ai toujours fait alliance mon excellent ami Ferrand, et la campagne que j'avais entreprise a duré non pas quatorze ans, mais vingt ans.

Dans un pays comme le nôtre, jouissant de notre régime actuel, il n'y a que l'opinion publique pour nous juger d'une façon impartiale.

Quand j'entreprends une chose, je la fais avec persévérance.

Saône, inventeurs du *Sac bourguignon*, expriment l'idée qu'une marque nationale soit créée pour réprimer la fraude qui se commet chaque jour au détriment des producteurs français.

Disons que les vins servis à ce déjeuner avaient été fournis par les délégués du comité bourguignon. Le *Grand Crémant impérial* avait été gracieusement offert par M. J. Luchère, représentant dans notre ville, de l'excellente marque Moët et Chandon.

Disons encore que les convives ont fait largement honneur aux vins de Lantignac, de Quincé, de Beaune, de Santony, de Corton, de Chambolle, de Nuits, de Musigny, de Chambertin, des de Beze, aux Nuits mousseux, aux clos Vougeot mousseux et au Grand-Crémant impérial.

Enfin, chacun s'est séparé à quatre heures, en se disant non pas adieu, mais au revoir.

Je me fais un devoir en terminant de remercier les organisateurs de cette réunion intime de l'accueil cordial et très aimable qu'ils ont bien voulu faire au représentant du *Nouveau Lyon*.

J. D.

AUTOUR DE LA COUPOLE

Tel est le titre de la revue dont la première représentation a été donnée hier à l'exposition. Elle est de notre confrère Raoul Cinoh, le revuiste lyonnais bien connu, et de M. Verdellot.

Costumes charmants, mais déjà vus quelque part sur nos scènes lyonnaises. Même remarque au sujet de certains couplets et de pas mal de calembours.

Néanmoins, très intéressant cet acte et fort bien joué par d'excellents artistes pleins d'entrain. Le tout avec une charmante musique d'Arnand et de Luigini.

Mais — il y a un mais — que de réclames, mon dieu, que de réclames! Les auteurs ou l'administration voudraient-ils créer un genre, la *revue-publicité*? Vrai, c'est trop.

N'importe, nous avons passé une soirée fort agréable et nous avons ri de bon cœur. Tout Lyon ira.

J. B.

GABRIEL PARÈS

Les étapes de la carrière artistique de M. Parès, le chef actuel de la musique de la Garde Républicaine, sont à rappeler.

Premier prix de piston au Conservatoire, il s'engagea à 20 ans, en 1880, comme musicien à l'Ecole d'artillerie de Vincennes; l'année suivante, il obtint au concours l'emploi de sous-chef au 74^e régiment d'infanterie.

Deux ans après, il est nommé chef de musique au 69^e et passe quelques mois après à la division des équipages de la flotte de Toulon.

Une particularité à signaler dans la situation de M. Parès.

Comme chef de musique des équipages de la flotte, il était assimilé à l'enseigne de vaisseau; c'est-à-dire lieutenant de 1^{re} classe et propriétaire de son grade; en passant au concours, à la direction de la musique de la garde il est redevenu sous-lieutenant et il ne jouit plus de l'état d'officier qu'il lui était attribué.

Cette anomalie ne diminue point ses brillantes qualités.

Harmoniste distingué, M. Parès a réuni et enrichi la musique militaire en orchestre et arrangeant les œuvres des maîtres contemporains; il affectionne particulièrement Massenet et semble, dans ses adaptations, procéder de Reyer.

Il pouvait plus mal choisir ses modèles. M. Parès qui est le quatrième chef de musique de la Garde est né à Paris, le 28 novembre 1860; il est donc âgé de 34 ans.

La musique de la Garde, renommée dans le monde entier, a été organisée, en 1878, par Paulus, qui la dirigea jusqu'en 1874, époque où il prit sa retraite.

Son successeur fut Solennek, l'auteur populaire de la *Marche indienne*, qui dirigea la musique de la garde jusqu'en 1884.

Solennek fut remplacé par M. Gustave Wetzig qui, lui aussi, vient d'être atteint par la limite d'âge.

Beaucoup de personnes ignorent encore que M. G. Parès est l'élève de Théodore Dubois et de Léo Delibes, et qu'il est l'auteur de nombreuses compositions pour orchestre. Citons entre autres: *Marche nuptiale*, *Marche solennelle* (dédiée à M. Carnot), *Sous les étoiles* (sérénade), *Contemplation* (valse), etc. Enfin, il a aussi écrit un opéra-comique en un acte, le *Secret de maître Cornille*, représenté à Marseille.

La *Marche solennelle* dédiée au regretté président Carnot, lors d'un de ses voyages à Toulon sera exécutée dimanche prochain à l'Exposition.

Richilde, une ouverture qui n'a été jouée qu'une seule fois à Lyon, aura également une seconde audition lundi à la distribution des récompenses du concours musical.

Terminons en souhaitant que la phalange d'artistes que M. Parès a l'honneur et la satisfaction de diriger, obtienne dans la seconde ville de France le succès qui est dû à la première musique du monde. J. D.

FÊTES FÉLIBRÉENNES

Quel est donc le facétieux chroniqueur qui, l'autre jour, dans le *Gil Blas*, insinuait péroramment que la chancellerie du félibrige était un mythe?

Le confrère, assez osé pour émettre des doutes sur les charges de cet emploi, n'avait certes pas vu M. Paul Maréchal à l'œuvre, comme je l'y ai vu hier matin.

Perdu en un coin de son vaste cabinet, le chancelier m'apparaît derrière une montagne de dossiers, de brochures et d'objets d'art, qui font à sa figure, doucement rieuse, le cadre le plus original.

La conversation s'engage, pendant que sa main fébrile court sur le papier, relevant les derniers détails de ces fêtes félibréennes qui, depuis un mois, le tiennent en haleine.

Il m'explique les difficultés qu'il a créées à organiser tout ce vaste programme, les voyages réitérés qu'il a dû faire dans le Midi pour mettre tout au point, les lettres sans nombre auxquelles il a dû répondre, les pourparlers engagés, abandonnés, puis repris avec la Comédie Française, les détails du voyage, etc. etc.

Aujourd'hui, Dieu merci, tout est arrêté définitivement, et le chancelier peut enfin se consacrer à ses hôtes qui d'heure en heure arrivent plus nombreux et dont les trains d'aujourd'hui doivent amener les derniers retardataires.

Demain, à l'aube, deux cent cinquante félibres, cigaliers, journalistes, amateurs prendront place à bord du *Gladiateur* qui emportera vers le pays du soleil toute cette joyeuse bande.

Le *Nouveau Lyon*, toujours à l'avant-garde du mouvement artistique, sera représenté durant ce voyage par un de ses rédacteurs, qui donnera jour par jour le compte-rendu de ces fêtes, qui s'annoncent déjà comme un colossal succès.

A. M.

Voici, pour commencer, le programme de la journée de demain: Descente pittoresque du Rhône.

Vendredi 10 août: Descente pittoresque du Rhône.

Départ de Lyon à 6 heures 1/2 du matin (Port d'embarquement sur le Rhône, rive droite, entre le pont du Midi et le viaduc du chemin de fer).

A 6 heures et demie: Escalade à Tournon.

— Fête tounonnaise. Réception sur le quai du Rhône par la municipalité; Cortège.

A dix heures trois quarts: Déjeuner sous les ombrages du parc de Luyé.

A midi: Départ du bateau pour Valence.

— Arrivée à Valence à midi trois quarts.

— Fête valentinoise. Réception par la municipalité et le comité des fêtes; Cortège; Vin d'honneur au nouvel Hôtel de Ville.

A une heure un quart: Pose de la première pierre du monument Emile Augier.

A une heure et demie: Visite à la maison natale de Champollion; Inauguration d'une plaque commémorative.

A deux heures: Pose de la première pierre du monument de Montalivet.

A deux heures un quart: Embarquement pour Avignon; concert à bord par la fanfare municipale de Valence.

A sept heures et demie: Arrivée en Avignon; concert à bord par la fanfare municipale de Valence.

A huit heures: Départ pour le quai du Rhône; punch offert par le félibrige à l'Hôtel du Louvre (salle des Empereurs).

ger chaque Conseil général dans tous les départements de préparer et effectuer la suppression. Le Conseil général serait le mieux placé pour apprécier dans quelle mesure les bureaux devraient supporter une fraction des charges.

M. Mourguès, de Paris, a combattu la suppression et a soutenu que l'octroi n'était pas aussi injuste et vexatoire qu'on le dit; que dans tous les cas, les impôts qui le remplaceraient seraient pires, et qu'il vaut mieux le conserver.

M. Petit, d'Amiens, et M. Haumont, du Havre, ont conclu dans le même sens.

Il a été donné lecture des conclusions et remarques de M. Berthélemy, adjoint au maire de Lyon, favorable à la suppression, qui a soumis un rapport au Congrès, mais qui a été dans l'obligation de ne pouvoir y assister.

Enfin, M. Yves Guyot a dit que la proposition faite devant, dans son intérêt s'occuper de la suppression des octrois, et les motifs qu'il a donnés sont des plus intéressants. Toutefois, M. Yves Guyot ne veut que des taxes locales.

LE MAL DE MONTAGNE

Le docteur Servet, de Bonnières, publie, dans la *Science illustrée*, une intéressante étude sur le mal de montagne, étude toute d'actualité, au moment où des milliers de citadins, alpinistes ou autres, vont entreprendre de grandes excursions et des ascensions variées.

Une des causes de ces maux, dont les symptômes sont très connus, est le défaut d'oxygène; à de grandes hauteurs, l'air étant raréfié, il n'y a plus assez d'oxygène pour les combinaisons respiratoires et organiques. L'hémoglobine, la matière colorante du sang, diminue de moitié, pour ne représenter son taux normal que dans la vallée après la descente.

Mais ce n'est pas là la seule cause du mal de montagne. Les aéronautes n'éprouvent de malaise qu'après avoir dépassé de beaucoup les hauteurs atteintes par les alpinistes; il doit donc y avoir un autre

facteur, et ce facteur, il faut le chercher dans la fatigue musculaire, variable naturellement suivant les sujets; c'est cette variabilité qui explique les immunités chez certaines constitutions robustes.

Le docteur Regnard vient de démontrer, par des expériences probantes, l'influence du surmenage musculaire sur le mal de la montagne. Il place dans un cloche où l'on peut faire des vides plus ou moins grands, deux cochons d'Inde; l'un peut faire ce qui lui plaît et ce qu'il préfère; comme bien on pense, c'est sa tranquillité; au contraire, l'autre est forcé de monter sans cesse, à la manière d'un écurcul, sur une roue qui est actionnée par un moteur électrique; il est condamné à produire un travail assez considérable; il doit élever son propre poids d'environ 400 mètres par heure.

Une fois les deux cochons d'Inde mis à leur poste respectif, on diminue lentement la pression de leur atmosphère.

Tant que la pression est équivalente à celle que subit le touriste à 3.000 mètres de hauteur, les deux animaux sont aussi calmes l'un que l'autre; mais quand la pression dépasse cette limite, le cochon qui est condamné à travailler forcé tombe fréquemment en avant et manifeste l'essoufflement le plus prononcé; cependant l'autre reste calme.

Lorsque la pression est équivalente à celle de l'ascensionniste à 4.600 mètres, le cochon forcé tombe quasi mort sur le dos; le cochon libre ne manifeste de véritable angoisse que pour une pression équivalente à 8.000 mètres. Si on laisse rentrer l'air, les deux cochons reviennent à eux; mais le cochon qui a dû travailler reste malade pendant plusieurs jours, tandis que son compagnon se remet presque instantanément.

La fatigue musculaire est donc une des causes essentielles du mal de montagne.

EXPOSITION. — Musique du 96^e régiment d'infanterie, de 4 h. à 5 h. 1/2.

1. Marche aux flambeaux, Meyerbeer. 2. Ouverture des Trouvailles, Duprato. 3. Jeune d'Arc (fantaisie chantée par M. Beyle), Verdi. 4. Vergiss mein nicht (valse), Dreyer. 5. Danse persane, Guiraud. 6. Aben Hamet (fantaisie avec chant), Dubois. 7. Feu follet (polka), X...

CONCERT DE L'HORLOGE (cours Lafayette, 45). — M. Flory Fanchon, le chanteur interprète de ses œuvres, est obligé de revenir sept ou huit fois sur la scène dire les nouvelles et les caprices de l'horloge. Le petit capitaine Mohamed à Paris, etc. On a revu avec plaisir la plantureuse Grasside, qui a donné quelques-uns des morceaux de son nouveau répertoire, avec Mayol, le pierrot mondain. Ces deux artistes ont été l'objet de flatteuses ovations.

Grand succès de toute la troupe: Mmes Rosida, Franco, Vanlini, etc. Un genre à poigne, opérétique en un acte.

SPECTACLES ET CONCERTS

GRAND-THEATRE. — Vendredi 10 août, à 8 h. du soir, en l'honneur du concours musical de Lyon, premier concert donné par le

Musique de la Garde républicaine, sous la direction de M. Gabriel Parès.

Première partie: 1. Polonaise de concert, G. Parès. 2. Variations algériennes, Saint-Saëns. 3. Réverie du soir, b. Marche française. 4. Quatrième solo pour hautbois, Verrou. 5. Mo-saïque sur Sigurd, E. Reyer.

Deuxième partie: 5. Ouverture d'Obéron, W. Thon. 6. Variations pour flûte, Demessmann-Chopin. 7. Sélection sur Clu, Massenet. Solistes: piston, M. Papay; bugle, M. Laforgue; trombone, M. Barthélemy. 8. Concertino pour clarinette, Soliste. 9. L'Arlesienne, G. Bizet. 10. Pastorale, b. Intermezzo; c. Farandole.

Les entrées de faveur sont rigoureusement suspendues.

MUSIQUE MILITAIRE. — Aujourd'hui, de 5 h. à 6 h., Place Bellecour, concert par le 2^e régiment d'infanterie.

1. Allegro, X. 2. Si j'étais Roi (ouverture), Rossini. 3. Les Jardins d'Armide (valse), God-froy. 4. Sigurd (fantaisie), Reyer. 5. Polka pour flûte, Wettge.

6. Marche de 8 h. à 10 h. R. X. 2. Grande marche de l'Africain, Meyerbeer. 3. Romance et Boléro pour violon solo, Dancla. 4. Ballet de Coppélia, L. Delibes.

Deuxième partie: 1. Fantaisie sur Hamlet, A. Thon. 2. Variations pour flûte, Demessmann-Chopin. 3. Sélection sur Clu, Massenet. Solistes: piston, M. Papay; bugle, M. Laforgue; trombone, M. Barthélemy. 8. Concertino pour clarinette, Soliste. 9. L'Arlesienne, G. Bizet. 10. Pastorale, b. Intermezzo; c. Farandole.

EXPOSITION. — Musique du 96^e régiment d'infanterie, de 4 h. à 5 h. 1/2.

1. Marche aux flambeaux, Meyerbeer. 2. Ouverture des Trouvailles, Duprato. 3. Jeune d'Arc (fantaisie chantée par M. Beyle), Verdi. 4. Vergiss mein nicht (valse), Dreyer. 5. Danse persane, Guiraud. 6. Aben Hamet (fantaisie avec chant), Dubois. 7. Feu follet (polka), X...

CONCERT DE L'HORLOGE (cours Lafayette, 45). — M. Flory Fanchon, le chanteur interprète de ses œuvres, est obligé de revenir sept ou huit fois sur la scène dire les nouvelles et les caprices de l'horloge. Le petit capitaine Mohamed à Paris, etc. On a revu avec plaisir la plantureuse Grasside, qui a donné quelques-uns des morceaux de son nouveau répertoire, avec Mayol, le pierrot mondain. Ces deux artistes ont été l'objet de flatteuses ovations.

Grand succès de toute la troupe: Mmes Rosida, Franco, Vanlini, etc. Un genre à poigne, opérétique en un acte.

LDORADO. — Ah! la gai, la gai, la Guilière marche crânement vers la cinquantaine et toujours avec les mêmes salles com- plètes et le même éclatant succès. Cette vogue, qui n'a pas son exemple, se justifie amplement par la gaieté, l'entrain et la verve amusante de la revue de MM. Raoul Cinoh, P. Verdellet et V. Gouraud. Parmi les scènes les plus applaudies, citons les sergents, les régisseurs, les gigolettes, les bébés, les eaux, le père la Pudeur, le Russe et surtout le bal des étudiants.

AMBASSADEURS. — Tous les soirs à 8 h. spectacle-concert.

Naissances

Premier arrondissement. — Jacques Yvonne f. r. St-Blandin, 23.

Deuxième arrondissement. — Jandard Marie, f. r. Hôtel-de-Ville, 100. — Juthier Marie, f. r. pl. Carnot, 14. — Gauthier Georges, m. r. Fer-randière, 8.

Troisième arrondissement. — Gilly Emile, m. r. Vendôme, 155. — Bivès Marcel, f. r. C. de Vienne, 30. — Peillon Louis, m. r. Paul-Mert, 70. — Bied François, m. r. Bouchard, 3.

Quatrième arrondissement. — Néant.

Cinquième arrondissement. — Faivre Emile, m. avenue de l'Abattoir, 18. — Guibaud Pé-roline, f. r. des Anges, 16.

Sixième arrondissement. — Fabre Marcel, m. avenue Saxe, 130. — Gomet Jules, m. r. Cré-qui, 15. — Besson Suzanne, f. r. Ney, 45. — Monqu Louis, r. Bellecour, 149. — Blanc An-toine, m. r. Créqui, 114.

DÉCÈS ET FUNÉRAILLES

Premier arrondissement. — Pierrette De-zorne, 71 ans, rue des Tables-Claudiennes, f. 4 h.

Deuxième arrondissement. — Antoine Dal-beigne, 67 ans, Hôtel-Dieu, f. 8 h. — Mariette Cogne, 67 ans, place Bellecour, 35, f. h.

Troisième arrondissement. — Marguerite Bes-son, 50 ans, rue de la Vigiliance, 3, f. h. — Antoinette Baral, 43 ans, rue de Beau, f. 8 h. — Maria Baglan, 33 ans, rue Bonnard, 22, f. h. — Jacques Rafand, 62 ans, rue Saint-Maurice, f. 2 h. — Emile Gnadiger, 1 mois, rue Masséna, 71, f. 3 h. — Jean Pradot, 18 ans,

cours Lafayette, 12, f. 4 h. — Françoise Guillot, 87 ans, rue Marignan, 10, f. 7 h.

Quatrième arrondissement. — Pierre Bonne-fant, 70 ans, rue de la Croix, 2, f. 6 h. — Marie Nigaut, 58 ans, boulevard de la Croix-Rousse, 139, f. 4 h.

Cinquième arrondissement. — Jean Carriot, 70 ans, chemin de Choulans, 5, f. 6 h. — Jeanne Signat, cinq semaines, rue des Anges, 14, f. 8 h. — Jeanne Ottini, 83 ans, rue des Deux-Amanis, f. 10 h. 1/2.

Sixième arrondissement. — Néant.

CONDITION DES SOIES

LYON, le 8 août 1894.

Nombre	Sortes	France	Etranger	Présumé	Italie	Suisse	Angleterre	Autres	Poids
34	Organs	6	1	6	3	3	3	11	3086
34	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1950
63	Grèges	10	3	7	1	6	2	13	4725
2	Divers	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Laines	1	1	1	1	1	1	1	1
127		17	4	16	1	9	2	17	3714
2	Organs	1	1	1	1	1	1	1	112
3	Trames	1	1	1	1	1	1	1	113
88	Grèges	3	1	1	1	1	1	1	4100
2	Divers	1	1	1	1	1	1	1	1
93		3	1	1	1	1	1	1	4085

AVIS DE DÉCÈS

A 2 francs 50
Louis CORTH, 67 ans, rue Tourette, 95.
Funérailles 2 heures.

A 5 francs
Les familles Achet et Restez ont la dou-leur d'inviter leur amis et connaissances aux funérailles de M. Pierre ACHET qui au-ront lieu le 27 courant, à 2 heures.
Le convoi partira du domicile du dé-funt, rue...

A 10 francs
Les amis et connaissances des familles X... et Y... qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. agé de 47 ans, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses fu-nérailles qui auront lieu mardi 24 juillet, à 9 heures précises.
Le convoi partira du domicile du défunt, rue Saint-Denis, n... pour se rendre...

A 15 francs

Madame Livrac, Monsieur Joseph Livrac, Mademoiselle Augustine Livrac, Monsieur et Madame Miret et leurs en-fants, Monsieur Chary, Mademoiselle Louise Bizotte, Les familles Repley, Serton, Tramis, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Eugène LIVRAC

Décédé dans sa 34^e année leur mari, père, neveu, cousin, petit-cousin et vous prient de bien vouloir assister à ses funérailles, qui auront lieu le... cou-rant, à 10 heures précises du matin.
Le convoi partira du domicile mortuaire, rue..., pour se rendre à l'église... et de là au cimetière de...

A 25 francs

Même texte que la précédente, avec large encadrement noir.

Le Gérant: JEAN DESMEURS.

Imprimerie et stéréotypie du Nouveau Lyon, 7, place des Terreaux et 2, rue Valen-tienne

ANNONCES

DÉMOCRATIQUES

à 0.15 et 0.25 la ligne

EMPLOIS

Compagnie d'assurances (vie) demande des courtiers pour Lyon et le Rhône. Voya-gueurs de commerce y trouve-ront avantages sérieux.
S'adr. au bureau du jour-nal, 162.

Instituteur sténographe, professeur de cinq langues, peintures en tous genres, cherche emploi.
P. Renhas, 31, place Belle-cour, Lyon.

Jeune homme, 24 ans, ma-rie, doué d'une force peu commune, connaissant bien les chevaux, demande em-ploi de maison de commerce sérieuse. S'adresser à M. Guenuchot, 15, rue Joffroy, Lyon-Vaise.

Voyageur en tissus et mer-cerie, ayant clientèle de Fran-ce, demande à voyager pour bonne maison.
S'adr. à M. L., bur. du journal, n° 0915.

Ancien militaire médaillé, netif et sérieux, demande em-ploi de garçon de bureau. Excellentes références. S'adr. à M. B., bureau du journal, n° 0.501.

ASSOCIATIONS

Commandites, Prêts

Une industrie sans con-currence, de grand avenir, s'adjoint à l'industrie avec un apport de 30.000 francs. Af-faire sérieuse. Ecrire poste restante Lyon-Terreux, n° 125.

Monopole eau minérale très avantageusement con-nue, offert à personne ayant relations médicales. Belle si-tuation. Adress. offres et ré-férences Murel, 30, boul. des Dames, Marseille.

On demande un associé avec apport de 3500 à 4.000 fr., fortune assurée en 4 ou 5 ans, pour invention unique au monde, nouvelle décou-verte. S'adr. bureau du Nou-veau Lyon ou à M. Garandel, inventeur-mécanicien-automati-que, 94, rue Garibaldi, Lyon.

Collaborateur est demandé

avec 40.000 fr. pour affaire exceptionnelle. Bonx béné-fices immédiats. Ecr. J-B. C., p. rest., Lyon-Bellecour.

On demande associé ou commanditaire avec apport de 20 à 25000 fr. p. donner ex-tension à commerce en pleine activité, très sérieux. Ecrire à Seguin et Cie, 90, r. Pierre-Corneille, Lyon.

On offre belle situation de directeur d'une compagnie d'assurances en création sur des bases nouvelles appelées à un grand succès, à homme d'âge mûr disposant, pour cette organisation d'un capi-tal de 30.000 fr. garantis hy-pothécairement.
Ecrire n° 331, A. au bureau de publicité du Nouveau Lyon.

Homme sérieux, 40 ans, demande de place de garçon de recettes ou garçon de bureau. S'adr. au bureau du journal.

LOCATIONS

A louer au 1^{er}, belles piè-ces 3 fenêtres, sur rue de la République, alcôve, cabinet toilette; grand vestibule, très indépendante pouvant servir de bureau, pied-à-terre. On louerait également en garni. Prendre l'adresse café Gon-nard, coin rue Ferrandière et Palais-Grillet.

A louer, meublée, 800 fr., à Vif, près Grenoble (chemin de fer, poste, télégraphe), la Propriété Champollion. Belle vue de montagnes. Eau flus-tueuse. Dix lits de matras. Vastes communs. Jardins, bassins, chasselas d'espérance. S'adr. à M. Bertrand, notaire à Vif.

A louer, chasse de 100 hec-tares environ, près de Sury; on pourrait louer en même temps une petite maison. S'adr. pour renseignements à la mairie de Montrillon.

On désire louer Propriété aux environs de Lyon, facilité communications, maison 12 pièces, confortable, clos 2 à 3.000 mètres. On achèterait au besoin. Ecr. bureau du journal, n° 018.

ON désire louer, à 20 mi-nutes des Terreaux, Maison de huit pièces, ville et cam-pagne. Facilités de commu-nications; de préférence jar-din de 100 à 150 mètres. S'adr. au bureau de publi-cité du Nouveau Lyon.

A louer, à Neyrolles (Ain)

plusieurs chalets garnis, jolie campagne, 2 kil. gare Nantua. S'y adresser, maison Vernet.

A louer de suite, à 5 kilom. gare Pontanevaux, Maison 9 pièces, terrasse abritée, vue superbe sur la vallée de la Saône, grand jardin. S'adr. à M. Silvestre, à Chénas (Rhône).

A louer au 1^{er} mai 1895, à Mâcon, un Magasin horlogerie-bijouterie, 30, rue Fran-cho, avec agencement inté-rieur. Pour visiter, s'adr. à M. Lespinasse, notaire à Mâcon.

A louer, à Saint-Paul-en-Jarez (Loire), Moulin à blé, 4 tourn. mus. eau et vapeur, prairies, terres contiguës. S'adr. M. Linonne, à Saint-Chamond, et M. Roche, no-taire.

FONDS

ou Immeubles à vendre

A vendre, sur terrain des hospices, quartier des Brot-teaux, deux maisons bien louées, 8 ans de bail. Revenu net, 3.000 fr. environ. Prix demandé: 16.000 fr.
S'adr. au bureau du jour-nal, n° 163.

A céder, cause de décès, à Tournus, bazas, ferblanterie, quincaillerie. Jouissance im-médiate. S'adr. M. Corsin, notaire, Tournus (Saône-et-Loire).

A vendre, à Monplaisir, maison bourgeoise de 16 piè-ces, avec terrain, petit jardin et dépendances. Prix déman-dé: 25.000 fr.
S'adr. à M. L. E., bureau du journal, n° 0916.

A vendre, 50 kil. de Lyon (p. g.), jolie Villa, 10 p. conf. et dép., écurie, rem., clos 2600 m. b. omb., vue sup. Prix: 28.000 fr. MM. Bailly et Bérignon, pl. Terreaux, 7.

On désire louer Propriété aux environs de Lyon, facilité communications, maison 12 pièces, confortable, clos 2 à 3.000 mètres. On achèterait au besoin. Ecr. bureau du journal, n° 018.

ON désire louer, à 20 mi-nutes des Terreaux, Maison de huit pièces, ville et cam-pagne. Facilités de commu-nications; de préférence jar-din de 100 à 150 mètres. S'adr. au bureau de publi-cité du Nouveau Lyon.

A vendre, 50 kil. de Lyon (p. g.), jolie Villa, 10 p. conf. et dép., écurie, rem., clos 2600 m. b. omb., vue sup. Prix: 28.000 fr. MM. Bailly et Bérignon, pl. Terreaux, 7.

On désire louer Propriété aux environs de Lyon, facilité communications, maison 12 pièces, confortable, clos 2 à 3.000 mètres. On achèterait au besoin. Ecr. bureau du journal, n° 018.

ON désire louer, à 20 mi-nutes des Terreaux, Maison de huit pièces, ville et cam-pagne. Facilités de commu-nications; de préférence jar-din de 100 à 150 mètres. S'adr. au bureau de publi-cité du Nouveau Lyon.

A vendre, 50 kil. de Lyon (p. g.), jolie Villa, 10 p. conf. et dép., écurie, rem., clos 2600 m. b. omb., vue sup. Prix: 28.000 fr. MM. Bailly et Bérignon, pl. Terreaux, 7.

On désire louer Propriété aux environs de Lyon, facilité communications, maison 12 pièces, confortable, clos 2 à 3.000 mètres. On achèterait au besoin. Ecr. bureau du journal, n° 018.

ON désire louer, à 20 mi-nutes des Terreaux, Maison de huit pièces, ville et cam-pagne. Facilités de commu-nications; de préférence jar-din de 100 à 150 mètres. S'adr. au bureau de publi-cité du Nouveau Lyon.

A vendre, 50 kil. de Lyon (p. g.), jolie Villa, 10 p. conf. et dép., écurie, rem., clos 2600 m. b. omb., vue sup. Prix: 28.000 fr. MM. Bailly et Bérignon, pl. Terreaux, 7.

On désire louer Propriété aux environs de Lyon, facilité communications, maison 12 pièces, confortable, clos 2 à 3.000 mètres. On achèterait au besoin. Ecr. bureau du journal, n° 018.

ON désire louer, à 20 mi-nutes des Terreaux, Maison de huit pièces, ville et cam-pagne. Facilités de commu-nications; de préférence jar-din de 100 à 150 mètres. S'adr. au bureau de publi-cité du Nouveau Lyon.

A vendre, 50 kil. de Lyon (p. g.), jolie Villa, 10 p. conf. et dép., écurie, rem., clos 2600 m. b. omb., vue sup. Prix: 28.000 fr. MM. Bailly et Bérignon, pl. Terreaux, 7.

On désire louer Propriété aux environs de Lyon, facilité communications, maison 12 pièces, confortable, clos 2 à 3.000 mètres. On achèterait au besoin. Ecr. bureau du journal, n° 018.

A vendre ou à louer

Delle Propriété située, route de Grenoble, sur la hauteur, cinq minutes des tramway, composée d'une maison bour-geoise 14 pièces, une pièce d'eau de la Compagnie, salle d'ombrage, 4.000 mètres de terrain tout en rapport, mai-son de jardinier, etc. Prix mo-déré. S'adr. bureau du jour-nal, sous le n° 157.

Bains, immeuble, recette 12.000 fr., bien situés, frais 3.500. Vente modérée, après fortune. S'adr. M. Masson, cours Gambetta, 28, Lyon.

A vendre, à Sainte-Foy-lès-Lyon, jolie maison genre cha-lot, 6 pièces, clos 1800 m². Vue superbe. Prix: 22.000 fr. Ecr. bureau du journal, n° 0134.

A vendre, beau pré de 8500 m. c., à Panissières; rapport annuel 160 fr. environ. Prix demandé: 4.500 fr. S'adr. à M. P. F., bur. du journal.

A vendre, Maison située à Panissières (Loire), grande cour, 2 caves, 4 greniers, louée 500 fr. Prix demandé, 11.000 fr. Ecr. F. P. bur. du journal.

Grande Propriété rapport et agencement à vendre aux Aquedues Baunard, Sainte-Foy-lès-Lyon. S'adr. M. Le-tord, not., rue Bât-d'Argent, Lyon.

A vendre, Propriété située à Beysnot, clos de murs, 2 pièces d'eau, plantations d'arbres fruitiers, vignes, très belle vue, maison 6 pièces, cave et greniers. Prix déman-dé: 20.000 fr. S'adr. S. H., bu-reau du journal.

Belle Propriété, à 15 kil. de Lyon; maison bourgeoise, clos de 1 hectare, eau, om-brages, belles promenades à vendre de suite. S'adresser à M. Sathier, notaire à Saint-Pierre-de-Chandieu (Isère).

A vendre ou à louer, à Saint-Julien-de-Jonzy, S. r. (ligne de Roanne à Paray-le-Monial), à 4 heures de Lyon, altitude 450 mètres, jolie mai-son bourgeoise, meublée ou non, 5 à 10 pièces, avec jar-din. Prix modéré. Bon air, vie à bon marché. On four-nit cheval et voiture. S'a-dresser de suite au bureau ou à Mme Laurent, à St-Julien-de-Jonzy.

A vendre, Propriété située à Beysnot, clos de murs, 2 pièces d'eau, plantations d'arbres fruitiers, vignes, très belle vue, maison 6 pièces, cave et greniers. Prix déman-dé: 20.000 fr. S'adr. S. H., bu-reau du journal.

Belle Propriété, à 15 kil. de Lyon; maison bourgeoise, clos de 1 hectare, eau, om-brages, belles promenades à vendre de suite. S'adresser à M. Sathier, notaire à Saint-Pierre-de-Chandieu (Isère).

A vendre ou à louer, à Saint-Julien-de-Jonzy, S. r. (ligne de Roanne à Paray-le-Monial), à 4 heures de Lyon, altitude 450 mètres, jolie mai-son bourgeoise, meublée ou non, 5 à 10 pièces, avec jar-din. Prix modéré. Bon air, vie à bon marché. On four-nit cheval et voiture. S'a-dresser de suite au bureau ou à Mme Laurent, à St-Julien-de-Jonzy.

A vendre, Propriété située à Beysnot, clos de murs, 2 pièces d'eau, plantations d'arbres fruitiers, vignes, très belle vue, maison 6 pièces, cave et greniers. Prix déman-dé: 20.000 fr. S'adr. S. H., bu-reau du journal.

Belle Propriété, à 15 kil. de Lyon; maison bourgeoise, clos de 1 hectare, eau, om-brages, belles promenades à vendre de suite. S'adresser à M. Sathier, notaire à Saint-Pierre-de-Chandieu (Isère).

A vendre ou à louer, à Saint-Julien-de-Jonzy, S. r. (ligne de Roanne à Paray-le-Monial), à 4 heures de Lyon, altitude 450 mètres, jolie mai-son bourgeoise, meublée ou non, 5 à 10 pièces, avec jar-din. Prix modéré. Bon air, vie à bon marché. On four-nit cheval et voiture. S'a-dresser de suite au bureau ou à Mme Laurent, à St-Julien-de-Jonzy.

A vendre, Propriété située à Beysnot, clos de murs, 2 pièces d'eau, plantations d'arbres fruitiers, vignes, très belle vue, maison 6 pièces, cave et greniers. Prix déman-dé: 20.000 fr. S'adr. S. H., bu-reau du journal.

Belle Propriété, à 15 kil. de Lyon; maison bourgeoise, clos de 1 hectare, eau, om-brages, belles promenades à vendre de suite. S'adresser à M. Sathier, notaire à Saint-Pierre-de-Chandieu (Isère).

A vendre ou à louer, à Saint-Julien-de-Jonzy, S. r. (ligne de Roanne à Paray-le-Monial), à 4 heures de Lyon, altitude 450 mètres, jolie mai-son bourgeoise, meublée ou non, 5 à 10 pièces, avec jar-din. Prix modéré. Bon air, vie à bon marché. On four-nit cheval et voiture. S'a-dresser de suite au bureau ou à Mme Laurent, à St-Julien-de-Jonzy.

A vendre, Propriété située à Beysnot, clos de murs, 2 pièces d'eau, plantations d'arbres fruitiers, vignes, très belle vue, maison 6 pièces, cave et greniers. Prix déman-dé: 20.000 fr. S'adr. S. H., bu-reau du journal.

Belle Propriété, à 15 kil. de Lyon; maison bourgeoise, clos de 1 hectare, eau, om-brages, belles promenades à vendre de suite. S'adresser à M. Sathier, notaire à Saint-Pierre-de-Chandieu (Isère).

A vendre ou à louer, à Saint-Julien-de-Jonzy, S. r. (ligne de Roanne à Paray-le-Monial), à 4 heures de Lyon, altitude 450 mètres, jolie mai-son bourgeoise, meublée ou non, 5 à 10 pièces, avec jar-din. Prix modéré. Bon air, vie à bon marché. On four-nit cheval et voiture. S'a-dresser de suite au bureau ou à Mme Laurent, à St-Julien-de-Jonzy.